

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 20 janvier 2026, à 19h00, au Centre communautaire Amédée-Ostiguy situé au 110, 7e Avenue, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères, Valérie Trottier et Lise Ferland, et messieurs les conseillers, Joël Caisse, Charles Fraser-Guay et Michel Gaudreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jacques Ladouceur.

Monsieur le conseiller, Michel Beaudoin, est absent.

Monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, madame Sylvie Provost, adjointe à la direction générale, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Minute de silence en honneur de madame Jo-Ann Quérel, ancienne conseillère de la Ville de Richelieu;

2. Adoption de l'ordre du jour

- 2.1. Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

- 3.1. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 et des séances extraordinaires du 7 janvier 2026;

4. Avis de motion

- 4.1. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement interdisant l'épandage de déjections animales ou de boue à des dates prédéterminées entre le 1er mai et le 31 octobre de l'année 2026;

5. Adoption de règlement

- 5.1. Adoption du *Règlement numéro 26-R-283 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026*;
- 5.2. Adoption du *Règlement numéro 26-R-284 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026*;

6. Législation et administration

- 6.1. Nomination de citoyens sur divers comités consultatifs conformément au *Règlement numéro 24-R-272*;
- 6.2. Nomination d'un représentant de la Couronne-Sud au sein du conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain (EXO);

7. Finances

- 7.1. Approbation de la liste des déboursés du mois de décembre 2025;
- 7.2. Dépôt du rapport des engagements daté du 16 janvier 2026;
- 7.3. Dépôt d'un rapport de transfert budgétaire;

7.4. Paiement de la facture de la Ville de Chambly relative aux travaux effectués pour les ouvrages communs d'assainissement des eaux usées;

7.5. Approbation des budgets révisés de l'Office municipal d'habitation du Bassin de Chambly;

8. Ressources humaines

8.1. Révision annuelle du traitement du directeur général;

9. Travaux publics

10. Urbanisme

10.1. Avis d'intention pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) : construction de deux bâtiments principaux de 12 logements - chemin de Marieville - lot numéro 1 811 746;

10.2. Nomination d'un citoyen au comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément au Règlement numéro 23-R-261;

11. Sécurité publique

11.1. Entente de gestion des communications 9-1-1 et répartition incendie - Autorisation de signature;

12. Loisirs, culture et vie communautaire

13. Communications et relations citoyennes

14. Point(s) nouveau(x)

14.1 Départ volontaire à la retraite et remerciements de madame Mona Nadeau, adjointe à la comptabilité;

15. Remerciements

16. Période de questions

17. Levée de la séance

17.1. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h00, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Monsieur le maire invite les conseillers, les membres de l'administration, ainsi que toutes les personnes présentes dans la salle, à garder le silence pendant une minute en honneur de madame Jo-Ann Quérel, ancienne conseillère, décédée le 23 décembre dernier.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-01-011

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ajout du point 14.1 : départ volontaire à la retraite et remerciements de madame Mona Nadeau, adjointe à la comptabilité.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-01-012

3.1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 JANVIER 2026

Il est proposé par Charles Fraser-Guay, appuyé par Lise Ferland et résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2025 et des deux séances extraordinaires du 7 janvier 2026.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

26-01-013

4.1. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES OU DE BOUE À DES DATES PRÉDÉTERMINÉES ENTRE LE 31 MAI ET LE 1ER OCTOBRE DE L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par Lise Ferland, conseillère, à l'effet que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé : « *Règlement interdisant l'épandage de déjections animales et de boue à des dates prédéterminées entre le 31 mai et le 1er octobre de l'année 2026* ».

Lise Ferland dépose le projet de règlement.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

26-01-014

5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-R-283 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT

que la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement a régulièrement été donné lors de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026 par Michel Gaudreault, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Joël Caisse, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-R-283 intitulé : « *Règlement décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2026* ».

Adoptée.

26-01-015

5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-R-284 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT

que la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) permet à la municipalité d'imposer différents taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles:

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt
du projet de règlement a régulièrement été donné

lors de la séance extraordinaire du 7 janvier 2026
par Lise Ferland, conseillère;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Joël Caisse et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement numéro 26-R-284 intitulé : « *Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2026* ».

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

26-01-016 6.1. NOMINATION DE CITOYENS SUR DIVERS COMITÉS CONSULTATIFS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-272

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 24-R-272 relatif à la constitution et la régie interne des comités consultatifs de la Ville de Richelieu*;

CONSIDÉRANT que le *Règlement* prévoit que chaque comité consultatif est composé de trois (3) membres citoyens;

CONSIDÉRANT que suite à un appel de candidatures, il y a lieu de pourvoir les postes vacants;

En conséquence, il est proposé par Charles Fraser-Guay, appuyé par Lise Ferland et résolu que le conseil municipal nomme :

Messieurs Donald Caron et Olivier Pépin à titre de membres du comité consultatif d'aménagement du territoire et de développement durable;

Messieurs Jacques Darche et Nicolas Roy à titre de membres du comité consultatif de sécurité publique, de vigilance et de circulation;

Madame Annie Giguère à titre de membre du comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine;

QUE la durée du mandat des membres du comité est de deux (2) ans à compter de la date des présentes, renouvelable pour une seconde période de deux (2) ans, le tout conformément au *Règlement numéro 24-R-272*.

Adoptée.

26-01-017 6.2. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COURONNE-SUD AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur le réseau de transport métropolitain* (RLRQ, c. R-25.01, ci-après « LRTM »), le Réseau de transport métropolitain (« RTM ») est administré par un conseil d'administration (« CA ») composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités de la Couronne-Sud;

CONSIDÉRANT que le mandat des membres élus par les municipalités locales de la Couronne-Sud au sein du Conseil d'administration du RTM prendra fin le 1^{er} février 2026;

CONSIDÉRANT que toute vacance au sein du CA du RTM doit être comblée, conformément à l'article 33 de la LRTM, suivant les règles de nomination applicables aux membres à être remplacés;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la désignation des membres du CA du RTM relevant des municipalités locales de la Couronne-Sud, la loi précitée (LRTM) édicte notamment que:

1. le secrétaire convoque une réunion des maires des municipalités locales de la Couronne-Sud;
2. les maires déposent, au début de la réunion, une résolution de leur conseil respectif qui indique le nom des candidats que le conseil propose en regard des postes concernés.

En conséquence, il est proposé par Valérie Trottier, appuyé par Michel Gaudreault et résolu que le conseil municipal :

ENTÉRINE les candidatures suivantes à titre de représentants de la Couronne-Sud au Conseil d'administration du Réseau de Transport Métropolitain :

- madame Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly;
- monsieur Mario Lemay, maire de la Ville de Sainte-Julie;
- madame Geneviève Lachance, mairesse de la ville de Saint-Lazare;
- monsieur Jean-Claude Boyer, maire de la Ville de Saint-Constant.

Que copie authentique de la présente résolution soit transmise à la présidente et au secrétaire du conseil d'administration du RTM ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

Adoptée.

7. FINANCES

26-01-018 7.1. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025

Il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Valérie Trottier et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de décembre 2025 pour un montant de 221 677,40\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période de décembre 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 802 664,73\$.

Adoptée.

26-01-019 7.2. DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DATÉ DU 16 JANVIER 2026

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt du rapport des engagements préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 16 janvier 2026.

Adoptée.

26-01-020

7.3. DÉPÔT D'UN RAPPORT DE TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Le conseil prend acte, par voie de résolution, du rapport de transfert budgétaire d'un montant de 9 500,00\$, préparé par madame Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière, en date du 13 janvier 2026, le tout conformément au *Règlement numéro 22-R-247*.

Adoptée.

26-01-021

7.4. PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA VILLE DE CHAMBLY RELATIVE AUX TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LES OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale conclue entre la Ville de Chambly et la Ville de Richelieu quant à l'exploitation d'un système commun des eaux usées ainsi que ses addendas;

CONSIDÉRANT le *Règlement d'emprunt numéro 25-R-280 décrétant une dépense et un emprunt d'un million trois cent quarante mille dollars (1 340 000\$) pour le versement d'une quote-part à la Ville de Chambly dans le projet de réfection et de mise à jour du système commun d'assainissement des eaux usées*;

CONSIDÉRANT les factures numéro 2025-000036 et 2025-000360 totalisant un montant de 1 164 287,34\$, tel qu'il appert à l'état de compte du 9 décembre 2025 de la Ville de Chambly, relatives aux travaux effectués pour les ouvrages d'assainissement des eaux usées, conformément à l'entente entre les parties;

En conséquence, il est proposé par Joël Caisse, appuyé par Valérie Trottier et résolu que le conseil municipal autorise le paiement des factures numéro 2025-000036 et 2025-000360 de la Ville de Chambly, totalisant un montant de 1 164 287,34\$, et ce, à même le *Règlement d'emprunt numéro 25-R-280*.

Adoptée.

26-01-022

7.5. APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU BASSIN DE CHAMBLY

Il est proposé par Valérie Trottier, appuyé par Lise Ferland et résolu que le conseil municipal approuve les budgets révisés de l'Office municipal d'habitation du bassin de Chambly en date du 31 octobre, du 19 novembre et du 28 novembre 2025, lesquels ont été approuvés par l'organisme lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2025, tel qu'il appert aux résolutions numéro 25-12-974, 25-12-975 et 25-12-976.

Adoptée.

8. RESSOURCES HUMAINES

26-01-023

8.1. RÉVISION ANNUELLE DU TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil municipal doit nommer un directeur et fixer son salaire;

CONSIDÉRANT que selon l'entente de travail du directeur général, son traitement est révisé annuellement;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Joël Caisse et résolu que le conseil municipal accepte la révision salariale du directeur général, laquelle prend effet en date du 1er janvier 2026.

Adoptée.

9. TRAVAUX PUBLICS

10. URBANISME

26-01-024	10.1. AVIS D'INTENTION POUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) : CONSTRUCTION DE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX DE 12 LOGEMENTS - CHEMIN DE MARIEVILLE - LOT NUMÉRO 1 811 746
CONSIDÉRANT	que le projet soumis est assujetti au <i>Règlement numéro 23-R-265 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble</i> (PPCMOI);
CONSIDÉRANT	que l'avis d'intention demandé concerne la construction de deux bâtiments principaux de 12 logements chacun;
CONSIDÉRANT	la présence de multiplex dans les zones contigües;
CONSIDÉRANT	que la demande est dérogatoire au <i>Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186</i> sur les points suivants : 1. Le nombre de bâtiments principaux de deux au lieu d'un seul; 2. Une aire de verdure de moins de 50% en cour avant; 3. Des bâtiments multifamiliaux de 12 logements alors que la zone numéro 141 permet un maximum de trois unités de logement; 4. La superficie au sol des bâtiments de 855,67 m² au lieu de 852,63 m².
CONSIDÉRANT	le plan projet de construction préparé par le demandeur et <i>l'Établi Architecture</i> ;
CONSIDÉRANT	que le projet n'inclut pas d'espaces végétalisés significatifs;
CONSIDÉRANT	que le manque de couvert végétal ne permet pas la création d'aménagements paysagers de qualité ni la plantation d'arbres;
CONSIDÉRANT	que le projet n'inclut pas d'endroit pour la construction de remises et ni la mise en place d'un dépôt à neige;
CONSIDÉRANT	que certaines cases de stationnement sont situées directement sur la voie publique et peuvent ainsi représenter un enjeu de sécurité;

- CONSIDÉRANT

que les aires de stationnement n'intègrent pas d'aménagement paysager de qualité visant à atténuer leur impact visuel, ne contribuant donc pas à la réduction des ilots de chaleur;
- CONSIDÉRANT

que les bâtiments principaux sont implantés trop près l'un de l'autre;
- CONSIDÉRANT

que les équipements et accessoires, tels que les bacs à ordures ne semblent pas être dissimulés par un mur écran ou un écran végétal;
- CONSIDÉRANT

la recommandation défavorable du 17 décembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Charles Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal, pour les raisons énumérées à même la présente résolution, refuse la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble telle que présentée.

Adoptée.

26-01-025

10.2. NOMINATION D'UN CITOYEN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-261

- CONSIDÉRANT

que le *Règlement numéro 23-R-261* prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq (5) membres citoyens;
- CONSIDÉRANT

qu'un de ces postes est présentement vacant;
- CONSIDÉRANT

que suite à l'appel de candidatures, il y a lieu de pourvoir le poste vacant;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Charles Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Luc Tremblay, à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux ans, renouvelable pour une seconde période de deux ans, le tout conformément au *Règlement numéro 23-R-261*.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-01-026

11.1. ENTENTE DE GESTION DES COMMUNICATIONS 9-1-1 ET RÉPARTITION INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

- CONSIDÉRANT

que CAUCA est un centre certifié en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* et opère un centre primaire de traitement des communications 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la *Loi de la sécurité civile*;
- CONSIDÉRANT

que CAUCA opère un centre secondaire traitant les communications requérant l'intervention des services incendie;
- CONSIDÉRANT

que la Ville désire octroyer les mandats de la gestion des communications 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou

de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Ville à CAUCA;

En conséquence, il est proposé par Michel Gaudreault, appuyé par Lise Ferland et résolu que le conseil municipal :

MANDATE l'entreprise CAUCA pour répondre aux communications 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Ville;

AUTORISE monsieur Jacques Ladouceur, maire, ou en son absence, la mairesse suppléante, et monsieur Manuel Bouthillette, directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes relatives à la gestion des communications 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

Adoptée.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13. COMMUNICATIONS ET RELATIONS CITOYENNES

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

26-01-027 14.1. DÉPART VOLONTAIRE À LA RETRAITE ET REMERCIEMENTS DE MADAME MONA NADEAU, ADJOINTE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT la lettre de départ volontaire à la retraite remise au Service des ressources humaines en date du 14 juillet 2025;

En conséquence, il est proposé par Lise Ferland, appuyé par Charles Fraser-Guay et résolu que le conseil municipal :

PREND ACTE du départ à la retraite de madame Mona Nadeau, adjointe à la comptabilité, et ce, en date du 6 janvier 2026.

REMERCIE celle-ci pour les excellents services rendus à la Ville de Richelieu pendant les 40 dernières années;

TRANSMET les meilleurs souhaits de retraite à madame Nadeau.

Adoptée.

15. REMERCIEMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-01-028 17.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Valérie Trottier, appuyé par Michel Gaudreault et résolu que la séance ordinaire soit levée à 19h43.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Jacques Ladouceur
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.